



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 27 juillet 2026

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

OBJET : Motion relative à la demande de renforcement urgent des moyens aériens de lutte contre les incendies

L'an deux mille vingt-six, le 27 juillet à 17h30, s'est réuni le Conseil communautaire au siège de la CAB, port de Toga, sur convocation du Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en date du 21 juillet 2026.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

ARMANET Guy, BIAGGINI Jean-Jacques, BATTESTI Gilles, BERETTI Hélène, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, CASTELLANI Pasquale, CIMINO Philippe, COLOMBANI Carulina, COVILLI Pierre-Antoine, GIAMARCHI Marie-Dominique, GUAITELLA-PALMIERI Corinne, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, NATALI Josée, ORSINI Pierre, OLIVESI GUIDI Josepha, PADOVANI Marie-Hélène, PAPAIZIAN Laurent, POGGI Marie-Claire, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, POGGI Rose-Marie, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SIMEONI Gilles, SIMONI-PIACENTINI Céline, STROMBONI Marie, TIERI Paul, VALERY-GRAZIANI Nathalie

ONT DONNE POUVOIR :

FILIPPI Françoise à STROMBONI Marie
GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à NATALI Josée
LINALE Serge à SIMEONI Gilles
MORGANTI Julien à POGGI Marie-Claire
SIMONPIETRI Pierre-Michel à POZZO DI BORGO Louis
SIMONI Pierre-Baptiste à GIAMARCHI Marie-Dominique

ABSENTS :

BATTINI Nicolas, de GENTILI Emmanuelle, MONDOLONI Jean-Martin, SAVELLI Pierre

QUORUM : 21

Madame STROMBONI Marie, benjamine de l'assemblée, est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Motion relative à la demande de renforcement urgent des moyens aériens de lutte contre les incendies

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la stratégie nationale de lutte contre les feux de forêt, fondée notamment sur une attaque rapide, massive, coordonnée et continue des incendies ;

Vu les missions de l'État en matière de sécurité civile et de protection des populations ;

Vu les incendies de forêt d'une intensité exceptionnelle actuellement à l'œuvre en Haute-Corse, sur la commune d'Albertacce (280 Ha) et celle de Corti (950 Ha), dans des secteurs particulièrement escarpés, difficilement accessibles et exposés à des conditions météorologiques extrêmement défavorables ;

Vu Le communiqué de Monsieur Hyacinthe VANNI, Président du Conseil d'administration du SIS 2B et Vice-Président de l'Assemblée de Corse, en date du 20 juillet 2026, appelant au renforcement urgent et durable des moyens aériens de lutte contre les incendies en Corse ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Bureau Communautaire du 20 juillet 2026 ;

Considérant la configuration géographique de la Corse, son insularité et l'évolution du risque incendie sous l'effet notamment du changement climatique ;

Considérant comme étant indispensable la disponibilité immédiate de moyens aériens adaptés et suffisamment dimensionnés ;

Considérant que les moyens aériens actuellement disponibles ne permettent pas toujours d'assurer la continuité opérationnelle nécessaire à une lutte efficace contre les incendies, favorisant ainsi les reprises de feu et accroissant les risques pour les personnels intervenants et les populations ;

Considérant l'engagement exemplaire des sapeurs-pompiers des SIS de Corse, des services d'incendie et de secours venus en renfort, des personnels de la sécurité civile, des pilotes, des collectivités, des forestiers sapeurs, des forces de sécurité et de l'ensemble des acteurs mobilisés pour protéger les populations, les biens et l'environnement ;

Vu le rapport de motion présenté ce jour ;

Où l'exposé du 3^{ème} Vice-président et après en avoir délibéré ;

DEMANDE (À l'unanimité)

Le renforcement urgent et de manière durable des moyens aériens de lutte contre les incendies affectés à la Corse ;

EXPRIME

Sa solidarité avec les populations et les territoires touchés par les incendies et rend hommage à l'engagement exceptionnel de l'ensemble des personnels mobilisés dans la lutte contre les feux ;

MANDATE

Le Président et l'ensemble des maires de la Communauté d'Agglomération de Bastia pour faire valoir cette demande auprès des représentants du Gouvernement et des services de l'État.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGIO